



Mouvement social international

**«Contrôle public»**

l'association n° W062016541

[https://www.journalofficiel.gouv.fr/document/associations\\_b/202000280038Si](https://www.journalofficiel.gouv.fr/document/associations_b/202000280038Si)

Annonce n° 38

Site officiel: <https://controle-public.com/>

Email: [controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

Adresse : CS91036 111 bd. de la Madeleine, 06004 Nice  
CEDEX1. Domiciliation No 5257.  
Tel. +33 6 95 99 53 29

14.10.2020 № 145.2-F

**Tribunal judiciaire de  
Nice**

Place du Palais  
06357 NICE cedex 4  
04 92 17 70 00  
[accueil-nice@justice.fr](mailto:accueil-nice@justice.fr)

**Le juge des Libertés et de la  
Détenation**

## Complainants

### 1. Hospitalisé illégalement sans consentement

Hopital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie, adresse :  
87 Avenue Joseph Raybaud, 06000 Nice  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

**M. Ziablitsev Sergei**

**Demandeur d'asile**

Adresse : FORUM DES REFUGIÉS  
111 BD. DE LA MADELAINE CS 91035  
06004 NICE CEDEX  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

### 2. Personne de confiance

Mme Gurbanova Irina  
[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

**Objet** : placement illégal dans un établissement psychiatrique sans consentement,  
procédure en mainlevée

## **Récusation de l'administration de l'Hopital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie et ses psychiatres.**

En ce qui concerne **la situation de conflit d'intérêts**, les plaintes sur les crimes du directeur et des psychiatres de l'hôpital, déposées officiellement aux procureurs, la falsification de tous les certificats contre M Ziablitsev S, leur dissimulation de lui et de ses représentants, l'entrave à la protection de nos droits devant les tribunaux, les organismes internationaux, ainsi que les brimades systématiques contre nous nous déclarons la RÉCUSATION à ces "spécialistes".

Les psychiatres suivent les instructions du directeur de l'hôpital et ne poursuivent pas d'objectifs médicaux. Par conséquent, lorsque le directeur de l'hôpital donne l'ordre de falsifier les certificats, les psychiatres les falsifient. Lorsque le directeur donne l'ordre d'appliquer des mesures de contrainte, d'isolement, de tranquillisation, d'intimidation, c'est-à-dire de torture, ils obéissent afin de conserver leur place à l'hôpital et leurs revenus.

Par conséquent, ils ne sont pas des médecins psychiatres, ils sont complices de crimes.

Nous demandons que tous les documents de cet établissement soient considérés comme des preuves **irrecevables** dans le cadre de la récusation et des déclarations de crimes **jusqu'à la fin de l'enquête sur les allégations de crimes**. Si l'enquête ne sera pas suivie, considérer toutes les accusations portées contre eux comme vraies en raison du refus du procureur de réfuter les preuves que nous avons fournies de leurs crimes .

En raison de la violation les articles R4127 -32, R4127-33, R4127-34, R4127-35, R 4127-37, R1427-37-4, R1427-39, R 4127-40, L1110-8, L3211-3 du code santé public et de la création systématique de conflits d'intérêts, **Hopital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie doit être récusé** selon les articles R 4127-105, R 4127-106 du code santé public.

### **Preuves compléments :**

1. Requête au TA de Nice de la torture 2003999
2. Requête au TA de Nice de la torture 2004126
3. Requête au TA de Nice – la récusation 2004044
4. Certificat le psychiatre russe du 19/08/2020

Mme Gurbanova Irina



M. Ziablitsev Sergei

*Заблунцев*